

Loi

Générale

colonial

Loi n° 680/SEJ promulguant la loi n° 69-700 du 30 juin 1969 portant amnistie

n° 680/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 14 du 10/07/1969

Date de publication
5 juillet 1969

Date du numéro
10 juillet 1969

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 69-700 du 30 juin 1969 portant amnistie.
Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELA-HAYE.